

Le Maire de la Commune de MAZAMET,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et plus spécialement les articles L2212-1 et suivants et L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

VU le Code de la Route et notamment les articles R411-7, R411-30, R411-31 et R417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT qu'il importe, dans l'intérêt de la sécurité publique de réglementer le stationnement et la circulation sur la Place de la Lauze, le 19 Mars 2025 à l'occasion de la participation de la MJC / CS à une événement dénommé « La Grande Lessive »,

Arrête

Article 1 – Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur la Place de la Lauze, le 19 mars 2026 – de 8h à 18h - à l'occasion de l'autorisation donnée à la MJC / CS d'occuper le domaine public pour un événement dénommé « La Grande Lessive » nécessitant l'étendage de vêtements, photos et dessins.

Article 2 – La signalisation conforme aux prescriptions de la Sécurité Routière sera mise en place par les Services Techniques de la Mairie.

Article 3 – Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction aux dispositions de l'article 1 sera considéré en stationnement gênant au titre de l'article R417-10 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière sans préavis conformément à l'article L325-1 du Code de la Route.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Commandant de Police et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAZAMET, le
Le Maire,

25 FEV. 2026



Olivier FABRE. –



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Hôtel de Ville - 1, place Georges Tournier - BP 545 - 81209 Mazamet Cedex
05 63 61 02 55 - contact@ville-mazamet.com - www.ville-mazamet.com